



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mars 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Points 143 et 154 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

## Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2009/10	46 809 000
Dépenses de 2009/10	46 660 400
Solde inutilisé de 2009/10	148 600
Crédit ouvert pour 2010/11	47 874 000
Dépenses prévues pour 2010/11 <sup>a</sup>	46 366 000
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 <sup>a</sup>	1 508 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	44 914 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	44 914 800

<sup>a</sup> Prévisions au 31 janvier 2011 (voir annexe I).



## I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/711). Il formule ses recommandations et observations, autant que de besoin, dans les paragraphes qui suivent.**

2. Les vues et recommandations du Comité consultatif sur un certain nombre de questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement de ces opérations (A/65/743). Dans le présent document, il ne traite que des ressources de la MINUK et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la MINUK pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à cette mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), qui font l'objet des paragraphes 45 et 46 ci-après. Son rapport A/65/782 porte sur celui que les commissaires aux comptes ont présenté sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier clos le 30 juin 2010. **Le Comité déclare une fois de plus qu'il faut que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées sans délai.**

4. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUK est donnée à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Dans sa résolution 63/295, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 46 809 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 42 816 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Les dépenses de l'exercice se sont établies à 46 660 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 41 613 700 dollars). Le solde inutilisé de 148 600 dollars en chiffres bruts représente 0,3 % du crédit ouvert. L'analyse des écarts est donnée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget 2009/10 (A/65/621).

6. Il a été indiqué au Comité consultatif que la principale cause d'écarts était la montée de 4,9 % de l'euro contre le dollar, pendant l'exercice 2009/10, par rapport au taux de change utilisé dans le budget, qui avait eu pour effet de gonfler les dépenses effectuées en euros. Comme il est signalé dans le rapport sur l'exécution du budget, les plus gros écarts par rapport au budget approuvé sont concentrés sur trois catégories de dépenses : le personnel recruté sur le plan national, les installations et infrastructures et les communications (A/65/621, par. 15).

7. Les principales raisons de l'augmentation des dépenses de personnel recruté sur le plan national (3 139 400 dollars) sont : a) le relèvement de 14,2 % du barème des traitements; b) le fait que le pourcentage de postes vacants a été égal à 4,8 % au lieu de 10 %; c) l'appréciation moyenne de 4,9 % de l'euro par rapport au dollar;

d) le fait que la classe et l'échelon moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été supérieurs à ce qui avait été prévu au budget.

8. Le dépassement au titre du personnel recruté sur le plan national a été en partie compensé par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions aux rubriques Installations et infrastructures (2 262 000 dollars), du fait de l'annulation de contrats d'entretien et du report de travaux de remise à neuf, et Communications, grâce au remplacement de fournisseurs extérieurs de services d'appui par du personnel de la Mission, et au fait que la consommation de communications par réseau commercial a été moins forte que prévu. On trouve dans la section III.B du rapport sur l'exécution du budget un aperçu des sommes réaffectées entre les catégories militaires et personnel de police, postes de personnel civil et dépenses opérationnelles.

9. Les observations du Comité consultatif concernant l'information présentée dans le rapport sur l'exécution du budget (A/65/621) relative à tel ou tel objet de dépenses se trouve, le cas échéant, dans l'analyse du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/711) qui est faite à la section IV.B ci-après.

### III. Information sur les résultats de l'exercice en cours

10. Il a été indiqué au Comité consultatif que, de la création de la MINUK au 8 février 2011, un montant total de 2 811 259 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la Mission. Les paiements reçus sur la même période s'élevaient à 2 772 119 000 dollars, laissant un solde impayé de 39 140 000 dollars. **Le Comité consultatif est préoccupé de constater que la trésorerie de la Mission s'élevait à 1,3 million de dollars au 7 février 2011 et que, comme cela a été le cas l'année précédente (voir aussi A/64/660/Add.6, par. 13), ce montant est inférieur à celui de la réserve de trésorerie de trois mois de fonctionnement de la Mission, égal à 11 969 000 dollars : il manque 10 669 000 dollars.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2010, les montants dus au titre du matériel appartenant aux contingents avaient été réglés intégralement, et qu'aucune demande d'indemnité de décès ou d'invalidité n'était en suspens.

12. Le Comité consultatif a appris qu'au 31 janvier 2011, les taux d'occupation des postes de la MINUK pour l'exercice 2010/11 étaient les suivants :

	Autorisés <sup>a</sup>	Pourvus	Taux de vacance (pourcentage)
<b>Militaire et personne de police</b>			
Observateurs militaires	8	8	–
Contingents	8	7	12,5
<b>Postes (personnel civil)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	166	146	12,0
Personnel recruté sur le plan national	240	233	2,9

	<i>Autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Recruté sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	28	24	14,3

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2010/11, avec explication des écarts (voir annexe I). Au 31 janvier 2011, les dépenses de l'exercice s'établissaient à 27 441 000 dollars. À la fin de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 46 366 000 dollars, pour une enveloppe budgétaire de 47 874 000 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 508 000 dollars.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

### **A. Mandat et résultats prévus**

14. Le Conseil de sécurité a créé le mandat de la MINUK dans sa résolution 1244 (1999). Ce mandat, les résultats prévus, les hypothèses budgétaires et les mesures d'appui à la Mission sont analysés aux paragraphes 2 à 15 du projet de budget (A/65/711). Le Secrétaire général indique que la configuration de la Mission a changé au cours de l'exercice 2009/10, après une période pendant laquelle sa composition et sa taille avaient été réduites et ajustées en 2008/09, comme il est expliqué au paragraphe 8 du rapport sur l'exécution du budget (A/65/621). Ainsi, la Mission a vu son rôle d'exercice d'autorité se transformer en rôle plus politique (A/64/711, par. 24).

15. Dans certains cas, l'évolution de la situation sur le terrain a eu une influence sur la réalisation des indicateurs de succès définis dans le cadre de budgétisation pour 2009/10, par exemple la capacité de la Mission d'agir sur le progrès accompli, ou de l'évaluer, en ce qui concerne l'ouverture de postes de contrôle douanier ou la signature de protocoles sur l'état de droit (A/65/621, par. 13, et A/65/711, par. 10).

16. Dans son rapport du 28 janvier 2011 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général informait le Conseil que le démarrage du dialogue facilité par l'Union européenne entre les représentants de Belgrade et de Pristina, dont l'Assemblée générale s'était félicitée dans sa résolution 64/298, avait été retardé par les événements intervenus au Kosovo fin 2010 (voir S/2011/43, par. 3 et 15). La MINUK se déclare prête à apporter son concours au dialogue, en partageant sa mémoire institutionnelle et ses compétences particulières dans les domaines qui pourraient être abordés, et à intensifier encore ses rapports avec les facilitateurs de l'Union européenne une fois que les pourparlers auront commencé. Le Comité consultatif voit dans le projet de budget qu'en étant actuellement au stade des préparatifs, on ne peut pas prévoir les effets du dialogue sur les activités que la Mission mènera en 2011/12, et que, par conséquent, l'incidence de ce processus n'est pas directement prise en compte dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats du projet de budget (A/65/711, par. 11). **Le Comité consultatif compte que lorsque le dialogue**

**aura commencé, la Mission apportera l'appui escompté au processus et en tiendra compte dans ses cadres de budgétisation axée sur les résultats.**

17. L'information concernant les partenariats, la coordination de l'équipe de pays et les missions intégrées est donnée aux paragraphes 16 et 17 du rapport du Secrétaire général. La MINUK continuera de coopérer avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo, qui sont responsables, respectivement, des domaines de l'état de droit, du développement des institutions et de la sécurité et de la stabilité. Il a été indiqué au Comité consultatif qu'au cours de l'exercice 2009/10, la MINUK et l'équipe Kosovo des Nations Unies avaient établi, dans le cadre de la planification intégrée des missions, un cadre stratégique commun pour le Kosovo, et que l'OSCE s'était jointe à la mise en œuvre de ce cadre. Celui-ci est axé sur : a) la promotion de l'ouverture dans les communes multiethniques; b) la promotion de structures et de mécanismes efficaces permettant de garantir que les retours et la réintégration seront durables; c) le contrôle de la façon dont les autorités kosovares et les institutions internationales présentes au Kosovo respectent les droits de l'homme et l'égalité des sexes et la fourniture d'un appui au Kosovo dans l'ouverture d'un dialogue avec les organes créés par traité; d) l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies à Mitrovica (A/65/711, par. 16).

18. La MINUK gardera son quartier général à Pristina et ses bureaux locaux à Mitrovica et Peć, son bureau à Skopje, pour se tenir en rapport avec les autorités locales et régionales et pour le transit et la livraison de marchandises à la Mission, ainsi qu'un autre bureau, à Belgrade, qui joue un rôle politique et diplomatique (A/65/711, par. 5). On trouve des organigrammes de la Mission à l'annexe II du projet de budget.

## **B. Ressources nécessaires**

19. Le projet de budget 2011/12 de la MINUK s'élève à 44 914 800 dollars, marquant une baisse en chiffres bruts de 2 959 600 dollars, soit 6,2 %, par rapport au montant (47 874 400 dollars) des crédits ouverts pour 2010/11. Il couvre le financement du déploiement prévu de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 162 personnes recrutées sur le plan international, 222 recrutées sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies.

20. La principale cause de la baisse, pour 2011/12, du montant des ressources nécessaires est l'application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2010, qui correspond, par rapport au budget 2010/11, à une montée de 9,1 % du cours du dollar des États-Unis contre l'euro, qui pourrait réduire le coût des dépenses effectuées en euros. L'analyse des écarts est donnée à la section III du projet de budget (A/65/711).

21. Le Comité consultatif note par conséquent qu'alors que la hausse de 4,9 % de l'euro contre le dollar a entraîné une augmentation du coût des dépenses effectuées en euros pendant l'exercice 2009/10 (voir par. 6 ci-dessus), la montée du dollar de 9,1 % contre l'euro réduit le montant des crédits nécessaires actuellement prévus au projet de budget 2011/12 (voir par. 20 ci-dessus). **Le Comité consultatif note que l'application des taux de change opérationnels de l'ONU a eu une incidence considérable sur le budget et les dépenses de la Mission. Il se penche de plus près sur cette question dans son rapport sur les aspects administratifs et**

**budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

**1. Militaires et personnel de police**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

22. Le montant prévu des ressources nécessaires pour l'exercice 2011/12 au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 731 300 dollars, soit 73 400 dollars de moins (9,1 %) que le crédit ouvert pour 2010/11.

23. Cette baisse tient principalement aux éléments suivants :

a) La baisse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), grâce à la hausse du dollar par rapport à l'euro (voir par. 20 ci-dessus);

b) La réduction des dépenses consacrées à la relève des effectifs, compte tenu de ce que ces dépenses ont été inférieures, en 2009/10, à ce qui était prévu au budget 2010/11.

Elle est en partie annulée par l'application, compte tenu du taux effectif d'occupation des postes, d'un pourcentage de vacance de poste égal à zéro pour 2011/12, au lieu des 2 % appliqués aux budgets des exercices précédents.

**2. Personnel civil**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	166	162	(4)
Personnel recruté sur le plan national	240	221	(19)
Emplois de temporaire	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	28	28	–
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>412</b>	<b>(23)</b>

24. Le montant des dépenses de personnel civil prévu pour l'exercice 2011/12 s'élève à 35 189 000 dollars, marquant une baisse de 461 700 dollars, ou 1,3 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010/11. Il a été calculé en supposant que les pourcentages de postes vacants seraient de 12 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le choix de ces taux est expliqué au paragraphe 59 du projet de budget.

25. La baisse des dépenses prévues tient essentiellement aux éléments suivants :

a) Baisse du nombre de postes de personnel recruté sur le plan international, réduit de quatre (notamment du fait de la transformation de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national), et suppression de deux postes d'agent du Service mobile;

b) Réduction nette de 19 du nombre de postes de personnel recruté sur le plan national (voir annexe II et par. 37 ci-dessous);

c) Réduction globale du coût du personnel recruté sur le plan national, principalement du fait de la montée du dollar par rapport à l'euro (voir aussi par. 20 ci-dessus).

26. La baisse des dépenses prévues est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses communes de personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international entraînée par l'application, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des organisations appliquant le régime commun en poste dans les lieux d'affectation famille non autorisée, qui institue un élément supplémentaire famille non autorisée et le paiement de voyages de repos et de récupération. **Le Comité consultatif donnera ses vues et observations sur l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

#### **Structure organisationnelle**

27. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans l'ensemble, la structure de la Mission restera inchangée, à quelques ajustements près (A/65/711, par. 13) :

a) Intégration du Bureau du Chef de cabinet dans le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, visant à donner plus de souplesse au dispositif de direction exécutive et de gestion;

b) Fusion des Sections de l'ingénierie, des approvisionnements et des transports en une nouvelle Section de la logistique, certaines fonctions étant externalisées en application du plan de soutien logistique de la Mission (voir par. 36 à 40 ci-dessous);

c) Absorption du Groupe du contrôle des mouvements par le Groupe des voyages et des visas, à la suite de la forte réduction du stock de matériel entraînée par l'achèvement de l'écoulement du matériel devenu excédentaire du fait de la reconfiguration et de la réduction de la taille de la Mission effectuées en 2008/09.

**28. Le Comité consultatif veut croire que l'externalisation de fonctions et la réduction du nombre de postes qui en résulte ne nuiront pas à l'exécution du mandat de la Mission.**

#### **Recommandations relatives aux postes**

29. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif des principaux changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Le Secrétaire général donne dans le projet de budget (A/65/711) des indications détaillées sur les changements proposés pour chaque composante. Comme il est indiqué dans le tableau

qui suit le paragraphe 3 ci-dessus, l'effectif proposé représente une réduction de 23 postes. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les changements proposés par le Secrétaire général concernant les effectifs.**

30. Il est proposé dans le projet de budget de créer un poste P-5 et de supprimer un poste P-3 au Bureau du porte-parole et de l'information (A/65/711, par. 37 et 38). Le poste de porte-parole et directeur de l'information a été supprimé lors de la reconfiguration de la Mission, car on pensait que la visibilité de la MINUK et les rapports du Représentant spécial avec la presse seraient fortement réduits. Cependant, il n'en a rien été. Au fur et à mesure que la situation politique est devenue plus complexe, la protection et la gestion de l'image de la Mission sont devenues des tâches de plus en plus exigeantes. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de porte-parole à la classe P-5. La suppression proposée du poste P-3 de fonctionnaire de l'information est due à la réduction de la présence de la Mission et de ses activités sur le terrain. D'après le Secrétaire général, elle ne gênera pas le Bureau dans l'exercice de ses attributions, à condition que le poste P-5 de porte-parole soit créé. **Vu les justifications données par le Secrétaire général, le Comité consultatif n'oppose pas d'objection aux modifications proposées de l'effectif du Bureau du porte-parole et de l'information.**

31. Il est proposé de réaffecter trois postes (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) afin que des fonctions qui doivent être assurées puissent l'être sans création de poste (voir par. 32 ci-après). Le Secrétaire général indique qu'à la suite de la reconfiguration de la Mission, les fonctions de représentant spécial adjoint et de chef de cabinet ont été regroupées en un poste D-2, celui de chef de cabinet, car on pensait que la présence de la Mission et ses attributions seraient considérablement réduites. Il s'avère cependant, depuis, que la Mission continue de jouer un rôle politique extrêmement important et que les problèmes politiques appelant des décisions de haut niveau se sont multipliés. On s'est donc aperçu qu'il fallait scinder les deux fonctions, afin que le Représentant spécial soit parfaitement secondé dans le domaine politique (A/65/711, par. 20).

32. La justification détaillée des réaffectations de poste, donnée aux paragraphes 20 à 23 du rapport, peut se résumer comme suit :

a) Le poste D-2 de chef de cabinet sera réaffecté, sans changer de bureau, à la fonction de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, axée exclusivement sur des responsabilités politiques;

b) Le poste D-1 de chef de la liaison militaire sera transféré du Bureau de la liaison militaire au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et affecté au Chef de cabinet, chargé d'apporter son concours à la gestion quotidienne de la Mission;

c) Le poste P-5 de chef de cabinet adjoint deviendra inutile lorsque les fonctions de représentant spécial adjoint et de chef de cabinet auront été séparées; il sera transféré au Bureau de la liaison militaire et affecté au Chef de la liaison militaire.

**Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que ces trois postes soient redistribués.**



### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
11 419 000	8 994 500	(2 424 500)

33. Le montant prévu des dépenses opérationnelles à financer pour 2011/12, égal à 8 994 500 dollars, est inférieur de 2 424 500 dollars, soit 21,2 %, au crédit ouvert pour 2010/11.

34. Cette baisse est due principalement à la réduction des ressources nécessaires aux rubriques suivantes :

a) Transports terrestres (1 058 400 dollars) : aucun remplacement de véhicule n'est prévu en 2011/12, alors qu' en 2010/11 il était prévu de remplacer 36 vieux véhicules;

b) Communications (627 100 dollars) : moins de matériel vétuste et de pièces de rechange à remplacer, une grande partie de l'infrastructure de communications ayant été remplacée en 2010/11;

c) Installations et infrastructures (323 600 dollars) : la différence tient principalement à l'application du taux de change opérationnel de l'ONU de décembre 2010, qui correspond à une hausse de 9,1 %, par rapport au budget 2010/11, de la parité dollar-euro, et à la réduction des services d'aménagement et de remise à neuf, de gros projets de modernisation ayant été menés à bien en 2010/11.

35. Les baisses de dépenses sont en partie contrebalancées par les hausses suivantes :

a) Installations et infrastructures : 171 600 dollars de services de construction pour une nouvelle zone d'accès au complexe du quartier général, à Pristina, dans le cadre du plan de soutien logistique de la Mission (regroupement des fonctions de logistique restantes à l'intérieur du complexe) et 141 700 dollars pour la location à des conditions commerciales d'une partie des locaux de Pristina qui était précédemment en propriété collective, et pour le déménagement du bureau de Mitrovica (voir par. 39 c) ci-dessous);

b) Transports terrestres : réparations et entretien (248 500 dollars); il s'agit du coût de l'externalisation de l'entretien des véhicules, prévue par le plan de soutien logistique de la Mission (voir par. 38 ci-dessous).

#### **Plan de soutien logistique de la Mission**

36. Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MINUK pour 2010/11, il a été informé qu'à la suite d'une étude de la stratégie de soutien logistique, un plan de réduction des coûts avait été lancé. Ce plan devait être mis en œuvre en quatre phases, de janvier 2010 à juillet 2011 (A/64/660/Add.6, par. 30 et 31). Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, il était fondé sur un nouveau modèle de soutien logistique selon lequel la MINUK externaliserait certains services en faisant appel à l'offre du marché à l'intérieur de la zone de la Mission (A/65/621, par. 16). On trouve des renseignements sur le

déroulement des deux premières phases du plan (janvier-juin 2010) aux paragraphes 17 et 18 du rapport sur l'exécution du budget. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la phase 3 avait été terminée en janvier 2011, dans le délai prévu.

37. Le Comité consultatif voit dans le rapport sur l'exécution du budget et dans le projet de budget (A/65/621, par. 17, et A/65/711, par. 12) qu'alors que 29 postes d'appui avaient été désignés pour suppression au cours de la phase 1, ainsi que 30 postes de contrôle de la sécurité aux entrées, pour externalisation, il est envisagé, dans le cadre du plan de soutien logistique, de réduire de 22, en 2011/12, le nombre de postes d'appui, notamment du fait de la suppression de 13 postes correspondant à l'externalisation proposée pour la composante appui, comme il est expliqué au paragraphe 38 ci-dessous.

38. Le Comité consultatif s'est renseigné sur les domaines dans lesquels l'externalisation était prévue et sur les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les ressources humaines et financières nécessaires pour l'exercice 2011/12. Il a été informé que l'externalisation prévue permettrait de réaliser une économie estimée à 556 800 dollars grâce au fait que le nombre de postes serait réduit de 13 (362 930 dollars) et que le complexe logistique serait libéré (564 000 dollars), économie en partie contrebalancée par le coût annuel des marchés d'ingénierie (111 650 dollars) et d'entretien du matériel de transport (258 480 dollars).

39. Le Comité consultatif a aussi appris qu'il avait été envisagé d'ajouter une phase 5 après la fin de la phase 4 du plan de soutien logistique de la Mission. Ayant posé des questions, il a été informé que cette phase supplémentaire comprendrait les éléments suivants :

a) Modernisation de l'infrastructure de communications et d'informatique et externalisation de services sur le marché local : mesures qui devraient réduire sensiblement la taille de l'infrastructure de la Mission tout en produisant une performance du niveau des normes les plus récentes, ce qui pourrait permettre d'économiser de 5 % à 10 % des postes; cette économie apparaîtrait dans le projet de budget 2012/13;

b) Acquisition d'une capacité spécialisée dans le domaine médical : la Mission offre à son personnel des soins de santé de niveau 2 en faisant appel à des vacataires (laboratoire d'analyses médicales, services de radiologie, de cardiologie et de gynécologie) en attendant qu'EULEX ouvre un établissement permanent de niveau 2. Cependant, EULEX a maintenant confirmé qu'elle ne pourrait pas créer une telle installation, et aucun service fiable dans ces domaines n'est disponible au Kosovo. La Mission proposera donc que la capacité maison dans ces trois domaines soit régularisée dans le projet de budget pour 2011/12;

c) Déménagement du bureau régional de Mitrovica dans des locaux disponibles sur le marché, les locaux actuels étant en propriété collective et n'étant pas aux normes sur le plan sanitaire et sur celui de la sécurité. Les frais de location du bureau régional sont déjà comptés dans le projet de budget pour 2011/12.

**40. Le Comité consultatif déclare à nouveau qu'il attend de la Mission qu'elle continue d'évaluer les résultats obtenus grâce à son plan de soutien logistique. Il conviendra que ces résultats, ainsi que les gains d'efficacité observés, soient indiqués dans le prochain projet de budget (voir A/64/660/Add.6, par. 31).**

### **Gains d'efficacité et projet technologies vertes**

41. L'information relative aux gains d'efficacité est donnée au paragraphe 57 du projet de budget pour 2011/12. Un des éléments possibles serait une initiative consistant à faire appel à des technologies vertes pour réduire les émissions de gaz carbonique de la Mission, dans laquelle l'installation de radiateurs solaires (30 000 dollars) permettrait de faire à partir de 2012/13 une économie de 30 % sur la consommation d'électricité. Vu que le montant prévu des dépenses d'électricité s'élève à 290 300 dollars pour 2011/12, l'économie réalisée tous les ans serait de 87 100 dollars, dont il faudrait déduire les frais d'entretien (A/65/711, par. 14 et 57). **Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité réalisés grâce à cette initiative, parmi d'autres, se feront sentir dans les projets de budget à venir.**

### **Questions diverses**

#### **Formation**

42. Des informations concernant les ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice 2011/12 sont fournies aux paragraphes 60 à 62 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget. On peut y lire que les dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2011/12 sont comparables à celles des exercices antérieurs, mais que l'augmentation des dépenses prévues par rapport à l'exercice 2010/11 s'explique par le fait que des formateurs externes dispenseront une formation aux fonctionnaires des composantes techniques dans les domaines de la sécurité, des affaires civiles dans les situations d'après conflit et des procédures judiciaires relatives au droit de propriété dans les situations d'après conflit. Le Comité consultatif note que, d'après le tableau qui figure au paragraphe 61, on comptait 75 participants aux activités de formation pendant l'exercice 2009/10 et que l'on en prévoyait 100 pour l'exercice 2010/11 alors qu'il en est proposé 120 pour l'exercice 2011/12.

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés au titre de la formation (246 900 dollars) correspondaient à une moyenne d'une semaine de formation par an par membre du personnel conformément aux instructions communiquées par le Département des opérations de maintien de la paix. Il a également été informé que le personnel administratif recruté sur le plan international était généralement formé à la Base de soutien logistique de Brindisi, en Italie, ou au Centre régional de services d'Entebbe, en Ouganda, tandis que le personnel technique et le personnel recruté sur le plan national étaient formés sur place. Un certain nombre d'activités de formation avaient récemment été demandées à la suite d'initiatives du Siège telles qu'UMOJA et Inspira et de la création du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, ainsi que pour les référents pour la problématique hommes-femmes.

44. **Le Comité consultatif aborde la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans le cadre de son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

### **Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

45. Le Comité consultatif note que, d'après le chapitre V du projet de budget, en ce qui concerne les biens durables, la Mission a accepté les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et mis en place des procédures d'inventaire physique pour corriger les anomalies. En conséquence, le nombre total d'actifs non localisés a été ramené de 648 éléments d'une valeur d'inventaire de 1,61 million de dollars à 274 éléments d'une valeur résiduelle de 190 035 dollars. Il a été proposé de passer par profits et pertes 46 éléments d'actif supplémentaires dont la perte ou la disparition a été signalée (A/65/711, chapitre V.C, p. 39). En ce qui concerne les ratios des stocks et excédents, le Comité consultatif note que, au mois de janvier 2011, 550 biens avaient été identifiés comme potentiellement excédentaires, et que 179 d'entre eux (représentant une valeur de 66 987 dollars après amortissement et en bon état) avaient été déclarés comme du surplus par la MINUK, conformément aux indicateurs clefs des résultats (ibid., p. 40). **Nonobstant ce qui précède, le Comité consultatif estime que la Mission devrait continuer à intensifier ses efforts pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

46. Les mesures prises pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont résumées au chapitre V.C du projet de budget (A/65/711). Le Comité consultatif a demandé et obtenu quelques informations à jour sur les mesures supplémentaires que la Mission a adoptées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment dans les domaines suivants :

- a) Cadres de budgétisation axée sur les résultats : révision des indicateurs de succès et des produits dans le projet de budget pour 2011/12;
- b) Passation par profits et pertes : réduction de la valeur des éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder de 17,7 millions à 5,9 millions de dollars au 14 février 2011;
- c) Entreprises publiques et collectives : règlement de toutes les réclamations conformément aux instructions communiquées par le Siège;
- d) Équilibre entre les effectifs des deux sexes : amélioration chaque année depuis 2009;
- e) Création et annulation d'obligations : conformité à tous les règlements relatifs aux critères;
- f) Délais de recrutement : poursuite de la mise en œuvre de mesures visant à réduire les délais.

## **V. Conclusion**

47. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget (A/65/621). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 148 600 dollars, ainsi que les recettes diverses et les ajustements, d'un montant de 8 148 500 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

48. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au chapitre IV du projet de budget (A/65/711). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 44 914 800 dollars pour le fonctionnement de la MINUK pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.**

*Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/621)
- Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/711)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/43)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/660/Add.6)
- Résolutions 63/295 et 64/279 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues de la MINUK : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 31 janvier 2011			Prévisions du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) + (1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	404,5	192	213	176	368	37	9,0	L'écart est imputable à une appréciation du dollar des États-Unis de 9 % par rapport à l'euro ainsi qu'à la diminution des frais de voyage au titre du relèvement et du rapatriement
Contingents	0,0	–	–	–	–	–	–	
Police des Nations Unies	400,2	216	184	131	347	53	13,3	L'écart est imputable à une appréciation du dollar des États-Unis de 9 % par rapport à l'euro ainsi qu'à la diminution des frais de voyage au titre du relèvement et du rapatriement des membres de la Police des Nations Unies
Unités de police constituées	0,0	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>804,7</b>	<b>408</b>	<b>397</b>	<b>307</b>	<b>715</b>	<b>90</b>	<b>11,1</b>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	27 335,9	14 000	13 259	11 060	25 137	2 199	8,0	L'écart est imputable à la diminution de l'indice d'ajustement qui s'est établi en moyenne à 43,1 % entre juillet 2010 et janvier 2011 au lieu des 51,4 % prévus au budget.

	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 31 janvier 2011			Prévisions du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2011				Explication des écarts	
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + dépenses prévues		Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011		Écart en pourcentage
					(1)	(2)			
Personnel recruté sur le plan national	7 216,7	4 372	2 845	3 123	7 495	(278)	(3,9)	L'écart est imputable à la diminution du taux de vacance de poste prévu, ramené à 1,4 % pour la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan local, contre 4 % dans le budget de l'exercice 2010/11. Le taux de 7,6 % prévu pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national est également inférieur au 10 % qui avaient été prévus au budget.	
Volontaires des Nations Unies	1 067,7	676	392	383	1 059	9	0,8		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,4	191	(161)	(160)	31	(1)	(2,0)		
<b>Total partiel</b>	<b>35 650,7</b>	<b>19 316</b>	<b>16 335</b>	<b>14 406</b>	<b>33 722</b>	<b>1 929</b>	<b>5,4</b>		
<b>Dépenses opérationnelles</b>									
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	–	–	–	–	–	–		
Observateurs électoraux civils	0,0	–	–	–	–	–	–		
Consultants	217,5	147	71	90	237	(20)	(9,0)	L'écart est imputable à l'octroi d'une indemnité journalière de subsistance aux consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme qui n'avait pas été prise en compte lors de l'établissement du budget.	
Voyages	629,1	445	184	318	763	(134)	(21,3)	L'écart est imputable à l'augmentation des frais afférents aux voyages concernant la formation dispensée au personnel recruté sur le plan national aux technologies de l'information et des communications afin de renforcer les capacités internes pour remplacer les services des entreprises internationales.	



	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 31 janvier 2011			Prévisions du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011	Écart en pourcentage	
Installations et infrastructures	4 407,4	3 164	1 243	1 295	4 459	(52)	(1,2)	
Transports terrestres	1 764,6	785	980	1 023	1 808	(43)	(2,5)	
Transports aériens	0,0	–	–	–	–	–	–	
Transports maritimes ou fluviaux	0,0	–	–	–	–	–	–	
Communications	2 199,1	1 497	702	562	2 059	140	6,4	L'écart est imputable au remplacement partiel de certains services fournis par des entreprises internationales par les capacités internes de personnel recruté sur le plan national puis formé.
Informatique	1 367,4	900	467	468	1 368	(1)	(0,0)	
Services médicaux	151,2	38	113	118	156	(5)	(3,2)	
Matériel spécial	0,0	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	682,7	741	(58)	338	1 079	(396)	(58,0)	L'écart est imputable à l'indemnisation discrétionnaire des personnes blessées lors de la manifestation du 10 février 2007 à Pristina, ainsi qu'aux services d'entreprises individuelles internationales qui n'avaient pas été prévus lors de l'établissement du budget.
Projets à effet rapide	0,0	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>11 419,0</b>	<b>7 717</b>	<b>3 702</b>	<b>4 212</b>	<b>11 929</b>	<b>(510)</b>	<b>(4,5)</b>	
<b>Total brut</b>	<b>47 874,4</b>	<b>27 441</b>	<b>20 433</b>	<b>18 925</b>	<b>46 366</b>	<b>1 508</b>	<b>3,2</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	4 558,1	2 629	–	1 929	4 558	0	0,0	
<b>Total net</b>	<b>43 316,3</b>	<b>24 812</b>	<b>20 433</b>	<b>16 996</b>	<b>41 808</b>	<b>1 508</b>	<b>3,5</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,0	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>47 874,4</b>	<b>27 441</b>	<b>20 433</b>	<b>18 925</b>	<b>46 366</b>	<b>1 508</b>	<b>3</b>	

## Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications  
de tableau d'effectifs proposées pour la MINUK  
(exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et gestion</b>			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général			
	+1	D-2	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Représentant spécial du Secrétaire général depuis le Bureau du Chef de cabinet
	+1	D-1	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Chef de cabinet depuis le Bureau de liaison militaire
	+1	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques du Bureau du Chef de cabinet
	+2	P-3	Transfert de postes de spécialiste des questions politiques du Bureau du Chef de cabinet
	+2	SM	Transfert d'un poste d'assistant personnel et d'un poste d'assistant administratif du Bureau du Chef de cabinet
	+3	GN	Transfert de postes d'assistant administratif du Bureau du Chef de cabinet
	+2	VNU	Transfert de postes de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Chef de cabinet
<b>Total partiel</b>	<b>+12</b>		
Bureau du Chef de cabinet			
	-1	D-2	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	P-5	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Chef de cabinet adjoint au Bureau de liaison militaire
	-1	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-2	P-3	Transfert de postes de spécialiste des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-2	SM	Transfert d'un poste d'assistant personnel et d'un poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-3	GN	Transfert de postes d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-2	VNU	Transfert de postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	VNU	Transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau des affaires politiques
<b>Total partiel</b>	<b>-13</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Composante 1 : composante organique</b>			
Bureau des affaires politiques			
	+1	P-4	Réaffectation d'un spécialiste des affaires politiques du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations
	+1	VNU	Transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Chef de cabinet
	-1	GN	Transfert d'un poste d'assistant des services extérieurs au Bureau de liaison pour l'état de droit
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Bureau de liaison pour l'état de droit			
	-1	P-3	Transformation d'un poste d'expert médico-légal (anthropologue) en poste d'informateur sur l'évolution de la situation recruté sur le plan national
	-1	P-2	Transformation d'un poste de juriste P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national (juriste)
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant à l'information sur l'évolution de la situation du Bureau des affaires politiques
	+2	AN	Transformation d'un poste P-3 et d'un poste P-2 en postes d'assistant à l'information sur l'évolution de la situation et de juriste recrutés sur le plan national
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Bureau de liaison militaire			
	-1	D-1	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Chef de la liaison militaire au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	P-5	Réaffectation de l'emploi de temporaire de Chef de la liaison militaire du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>		
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations			
	-1	P-4	Réaffectation d'un poste de spécialiste des droits de l'homme au Bureau des affaires politiques
	+1	GN	Création d'un poste d'assistant à l'information sur l'évolution de la situation
<b>Total partiel</b>	<b>+0</b>		
Bureau du porte-parole et de l'information			
	+1	P-5	Création d'un poste de porte-parole
	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information
<b>Total partiel</b>	<b>+0</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Composante 2 : Appui</b>			
Bureau des Nations Unies à Belgrade			
	+1	GN	Réaffectation d'un poste de chauffeur de la Section de la sécurité
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>		
Section des finances			
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant financier
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
Section des services généraux			
	+1	SM	Transfert d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements des Services d'appui technique
	-1	AN	Suppression d'un poste d'administrateur chargé de la cession des actifs
	-5	GN	Suppression d'un poste d'assistant à la saisie de données, d'un poste d'assistant au contrôle des stocks, de 2 postes d'assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique et d'un poste d'assistant aux documents et aux archives
	+1	GN	Réaffectation d'un poste d'assistant au soutien logistique des Services d'appui technique
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>		
Communications et informatique			
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant aux systèmes d'information
	-3	GN	Suppression d'un poste d'assistant à la gestion des biens et du matériel, d'un poste de technicien en télécommunications et d'un poste d'assistant aux télécommunications
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>		
Services d'appui technique			
	-1	SM	Transfert d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements à la Section des services généraux
	-1	GN	Transfert d'un poste d'assistant au soutien logistique à la Section des services généraux
	-1	GN	Suppression d'un poste d'assistant au soutien logistique
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>		
Section des approvisionnements			
	-2	SM	Transfert de postes d'assistant chargé des fournitures à la Section du soutien logistique
	-9	GN	Transfert de postes d'assistant chargé des fournitures à la Section du soutien logistique
<b>Total partiel</b>	<b>-11</b>		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Section du génie</b>			
	-1	P-4	Transfert d'un poste de chef du génie à la Section du soutien logistique
	-1	P-3	Transfert d'un poste d'officier du génie à la Section du soutien logistique
	-2	SM	Transfert de postes d'assistant à la gestion des installations à la Section du soutien logistique
	-1	AN	Transfert d'un poste d'officier du génie à la Section du soutien logistique
	-12	GN	Transfert de postes d'assistant chargé de la gestion des installations à la Section du soutien logistique
	-7	GN	Suppression de 7 postes d'assistant à la gestion des installations
<b>Total partiel</b>	<b>-24</b>		
<b>Section des transports</b>			
	-3	SM	Transfert d'un poste de chef des transports et de 2 postes d'assistant aux transports à la Section du soutien logistique
	-17	GN	Transfert de 3 postes d'assistant aux transports, de 2 postes de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks de 1 poste d'assistant administratif, de 5 postes de mécanicien auto, de 1 poste de répartiteur et de 5 postes de chauffeur à la Section du soutien logistique
	-5	GN	Suppression de 4 postes de chauffeur et de 1 poste d'assistant aux transports
<b>Total partiel</b>	<b>-25</b>		
<b>Section de la logistique</b>			
	+1	P-4	Transfert d'un poste de chef du soutien logistique de la Section du génie
	+1	P-3	Transfert d'un poste d'officier du génie de la Section du génie
	+7	SM	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire du soutien logistique de la Section d'appui technique, de 1 poste de la Section des approvisionnements, de 2 postes de la Section du génie et de 3 postes de la Section des transports
	+1	AN	Réaffectation d'un poste d'officier du génie de la Section du génie
	+38	GN	Réaffectation de 9 postes de la Section des approvisionnements, de 12 postes de la Section du génie et de 17 postes de la Section des transports
<b>Total partiel</b>	<b>+48</b>		
<b>Section de la sécurité</b>			
	-1	GN	Réaffectation d'un poste d'agent de sécurité au Bureau des Nations Unies à Belgrade
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>		
<b>Total</b>			
Personnel recruté sur le plan international	<b>-4</b>		
Personnel recruté sur le plan national	<b>-19</b>		

*Abbreviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.